

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16226 / 112020
DePuy Motion Sàrl, 2400 Le Locle
production département: CNC, polissage et anodisation.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
01.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)
- 10-16256 / 101438
Praxair Surface Technologies (Europe) SA, 1217 Meyrin
atelier des cylindres: secteurs de sablage, revêtement plasma, rectification et
 finition, gravage au laser.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
34 H
23.05.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 10-16216 / 100035
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR
production Tetra Recart.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H
24.05.2010–30.11.2011 (Modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-16016 / 101438
Praxair Surface Technologies (Europe) SA, 1217 Meyrin
gravage des cylindres d'encrage pour machines d'imprimerie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
23.05.2012–31.05.2013 (Renouvellement)
- 10-16242 / 109839
Odyssey Financial Technologies SA Luxembourg, succursale de Prilly,
1008 Prilly
Help Desk technique pour leurs clients (banques)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H, 2 F
15.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

– 10-16261 / 101929

Lamineries Matthey SA, 2520 La Neuveville

laminerie, fours à recuire.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

7 H

16.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

26 mai 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail